

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 MAI 2025

Le 22 Mai 2025, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 15 Mai 2025, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, BERNARD, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, BOYER, VEILLON, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
Mme ROHEL	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme GARRIGOU Adjointe
M. CADRET	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}
Mme QUILLET	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. VEILLON Conseiller M ^{al}

ABSENTS EXCUSÉS : MM SEGUIN, SANS et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Joël CAZAUBON

482 - OBJET : Désignation du directeur/directrice de la "Régie Eau et Assainissement de Lesparre-Médoc"

Par délibération en date du 31 mars 2025, le conseil municipal a décidé la création au 1^{er} juillet 2025, d'une *Régie Eau et Assainissement de Lesparre-Médoc*, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Dans la même délibération, l'assemblée a également approuvé les statuts de cette nouvelle régie. Ces derniers disposent notamment, que le fonctionnement et l'organisation de la nouvelle régie sont assurés par un directeur ou directrice, lequel est placé sous l'autorité et le contrôle du président du Conseil d'Administration.

Le recrutement du directeur/directrice, intervient par contrat de droit public à durée indéterminée. Le directeur est l'ordonnateur et le représentant légal de la régie.

Compte tenu des compétences et de l'expérience acquises par l'actuelle directrice de la régie de l'eau et de la régie de l'assainissement, dotées de la seule autonomie financière et considérant qu'il y lieu également de préserver une continuité de gestion, M. le Maire propose à l'assemblée de désigner Mme Jennifer CHAUVOT pour occuper les fonctions de directrice de la *Régie Eau et Assainissement de Lesparre-Médoc*. Le cas échéant le président du Conseil d'Administration procédera à sa nomination.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À L'UNANIMITÉ

- ☞ Désigne Mme Jennifer CHAUVOT en qualité de directrice de la *Régie Eau et Assainissement de Lesparre-Médoc*,
- ☞ Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.



Pour copie conforme
Le Maire

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Bernard GUIRAUD'.

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20250522-482-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 23/05/2025